

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03
mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal
du 18 septembre 2017

Convocation du 7 septembre 2017
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 18 septembre 2017 à 20h00 en Mairie, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : Rosemarie GERMAIN - Jean-Michel GHÉRARDI - Marie-Claude GRANDCLÉMENT, adjoints - João DA SILVA - Bayram DINGER – Philippe FAURAX - Cédric MALBRANQUE.

Absent : Samuel MARTINS DO REGO.

Cédric MALBRANQUE est élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente,

ACCEPTE le paiement des factures présentées.

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 22 juin 2017 concernant la zone d'activités économiques « Les Enversiers ».

- APPROUVE le projet de rapport de gestion 2016 présenté par le Conseil d'Administration de la SEMCODA lors de l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires.
- DECIDE d'acquérir les tènements immobiliers : Entremont – Reybier (parcelles AB 272 – AB 250 – AB 216 – AB 273 – AB 249 – AB 129) pour ensuite les revendre à SEMCODA en vue d'un projet d'aménagement urbain.
- VALIDE l'acquisition de parts SEMCODA à hauteur de 280 000 €.
- VOTE la décision modificative n° 2 concernant le budget communal pour permettre l'acquisition des tènements immobiliers Reybier et Entremont.
- INSTAURE le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).
- EMET un avis favorable à la mise en place d'une campagne de réhabilitation concernant les installations d'assainissement non collectif afin d'aider les

- VOTE la décision modificative n° 2 concernant le budget communal pour permettre l'acquisition des tènements immobiliers Reybier et Entremont.
- INSTAURE le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).
- EMET un avis favorable à la mise en place d'une campagne de réhabilitation concernant les installations d'assainissement non collectif afin d'aider les propriétaires à obtenir des subventions du département et de l'agence de l'eau pour les travaux de mise aux normes.
- CHARGE le SIEA d'effectuer les démarches de contrôle et de recouvrement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public provisoire (RODP).
- FIXE le montant des frais des activités périscolaires pour la période de janvier 2017 à juin 2017 soit : 264.34 € par enfant.

EST INFORMÉ :

- que suite à la période de sécheresse la source de Marnod est tarie et comme à l'accoutumé la nécessité d'approvisionner en eau ce hameau.
- de la baisse importante de la production de la source des Combes suite à la période de sécheresse, et de la nécessité d'approvisionner en eau le hameau.
- de la volonté de contacter l'agence d'ingénierie de l'Ain afin de trouver une solution pour améliorer la sécurité piétonne le long de la RD 1084 au hameau de la Voûte.
- de la démarche « forum agricitoyen » proposée que le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE Bugey Genevois) en faveur des terres agricoles.
- de la procédure concernant le défaut de paiement du local commercial sis sur les parcelles AB94 et 95.
- de l'évolution du projet, en partenariat avec le SIEA, d'électrification de la roue de l'ancienne scierie pour alimenter la station d'épuration (STEP).
- du compteur installé, début août, par la Communauté de Communes sur le site des Marmites. La moyenne journalière est de 130 visiteurs.
- de la signalétique du site des Marmites et de l'ancienne scierie qui sera mise en place par la Communauté de Communes dans l'automne.
- de la validation du financement par le Conseil Départemental de l'implantation d'une barrière de sécurité au-dessus du futur terrain multisports.
- de la réunion prévue avec le personnel de la cantine le mardi 3 octobre.
- du relevé topographique que la SAMIN va faire avant l'acquisition du tréfonds de la parcelle A51.
- de l'exhaussement non réglementaire du terrain, sur les parcelles C41 et C43, qui a fait l'objet de l'envoi d'un courrier au propriétaire en vue d'une régularisation de la situation.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Gilles THOMASSET

